

Les langues kanak en Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie contemporaine comprend une trentaine de langues kanak, elles-mêmes subdivisées parfois en plusieurs dialectes. La désignation « langues kanak » recouvre les langues parlées sur la Grande Terre et aux îles Loyauté par les populations autochtones issues de peuplements précédant le contact avec l'Occident.

Historique de l'enseignement des langues kanak

La colonisation a bouleversé les rôles et le statut des langues en présence en instaurant une hiérarchie entre elles. Dès 1863, le français est imposé comme seule langue officielle et de scolarisation et « l'étude des idiomes calédoniens est formellement interdite dans toutes les écoles ». Les langues kanak sont également interdites de publication en 1921.

Mais c'est après la Seconde Guerre mondiale, avec la fin du régime de l'indigénat, que le processus d'assimilation sera le plus efficace dans l'arasement des particularismes locaux. L'école, avec la généralisation de la scolarisation primaire puis secondaire, l'homogénéisation des enseignements, la disparition d'une scolarisation indigène spécifique et l'alignement sur ce qui se fait en Métropole, va puissamment contribuer à l'imposition du « tout-français » jusqu'en 1984, date de l'abrogation des dispositions interdisant l'usage des langues kanak à l'école et dans les publications.

Depuis les accords de Matignon (1988), les textes de loi successifs ont ouvert progressivement les portes de l'école publique aux langues kanak.

En 1992, la loi Deixonne (loi 51-46 du 11 janvier 1992) relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux est étendue au territoire. Quatre langues kanak sont introduites dans les épreuves du baccalauréat : A'jië, Paicî, Drehu et Nengoné.

Les provinces Nord et Îles mettent en place l'enseignement des langues maternelles dans leurs écoles.

En 1998, le préambule de l'Accord de Nouméa, au point 1.3.3., dispose que « les langues kanak sont, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie. Leur place dans l'enseignement et les médias doit donc être accrue et faire l'objet d'une réflexion approfondie. Une recherche scientifique et un enseignement universitaire doivent être organisés en Nouvelle-Calédonie. L'institut national des langues et civilisations orientales y jouera un rôle essentiel. Pour que ces langues trouvent la place qui leur revient dans l'enseignement primaire et secondaire, un effort important sera fait sur la formation des formateurs. »

La nécessité de sauvegarder et de développer les langues et la culture kanak fait désormais l'objet d'un consensus social transcendant les clivages politiques, consensus qu'il convient de conforter. En effet, la nécessité de prendre en compte la diversité linguistique et culturelle propre à la Nouvelle-Calédonie est fondamentale. L'enseignement des langues et de la culture kanak doit aider à développer les capacités à se connaître soi-même pour mieux s'ouvrir aux différences, à prendre

Sources : Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
<https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article1237>

conscience au travers des cultures de ce qui nous unit et de ce qui nous sépare et que la culture n'est pas un héritage figé mais une construction permanente. Cet enseignement doit lutter contre les préjugés qui découlent de l'ignorance de la culture de l'autre, sources de la plupart des conflits.

Article écrit par Jacques Vernaudon et Léonard Sam